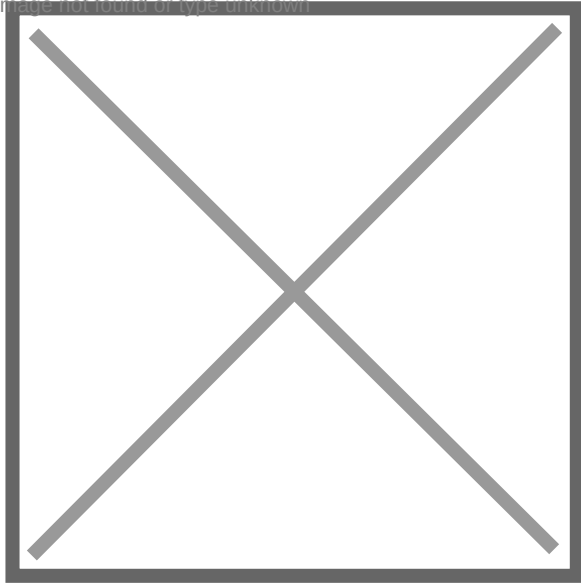


Image not found or type unknown



Partage de biens en cas de divorce

Par **nlie50**, le **11/10/2012 à 14:52**

Bonjour, mon mari et moi sommes mariés sous le régime légal (communauté réduite aux acquêts) nous avons achetés une maison pendant notre mariage avec contraction d'un prêt, (prêt obtenu grâce au don des droits au prêt d'un PEL d'un de mes parents) il reste 10 années à payer, les mensualités sont prélevées sur un compte joint où est versé[s][s] mon seul salaire[/s]rn[/s]rn nous envisageons un divorce par consentement mutuel mon mari me dit qu'il me laisse la maison sans compensation de ma part puisque pour lui, je rembourse avec mon salaire rn je précise que je peux continuer à rembourser le prêt seule, (salaire conséquent par rapport aux remboursements) rn que doit il faire pour faire valoir son désir ? rn nous sommes d'accord sur le partage des autres biens (voitures meubles etc...) rn rn merci de m'éclairer